

AECSSPD

Assemblée générale du 22 janvier 2020

Proposition d'ordre du jour:

0.0 Procédure d'ouverture

0.1 Ouverture

Virginie propose l'ouverture de l'assemblée

Appuyée par Émile

Adopté à l'unanimité

0.2 Praesidium

Virginie propose Emmanuelle à l'animation et Simon au secretariat

Appuyé par Nour

Adopté à l'unanimité

0.3 Ordre du jour

Mélianne présente l'ordre du jour

Émile appuie

Mélianne suggère l'ajout du point 4. Varia et 5. Fermeture

Adopté à l'unanimité

1.0 Formulaire de bourses de l'AECSSPD

Mélianne propose le nouveau formulaire avec avis de motion

Virginie propose une *suspension des statuts et règlements dans le but de voter les critères de sélection des bourses*

Nour appuie

Antoine s'oppose à l'adoption à l'unanimité et déclenche le vote

La proposition est adoptée à la majorité

Virginie propose *d'annexer la déclaration de principe à la charte de l'AECSSPD*

Nour appuie

La proposition est adoptée à la majorité

La déclaration de principe est adoptée

2.0 Nouvelle facturation uqamienne

Virginie propose l'octroi d'un temps de parole de 5 minutes à Virginie

Appuyé par Émilie

Adopté à l'unanimité

Virginie propose une plénière de 5 minutes

Appuyé par Simon

Adopté à l'unanimité

Plénière

Émilie propose de *mandater l'exécutif de l'AECSSPD de tenir un recensement des erreurs de facturation et de revenir devant l'assemblée avec un portrait de la situation*

Virginie appuie

Adopté à l'unanimité

3.0 Revendications

3.1 Antispécisme

Jean-François présente la revendication

Nour appuie

Jean-François explique sa position

Mélianne propose l'amendement suivant : *[deuxième considérant] Tout en respectant ses mandats anticolonialiste, antiraciste, anticapitaliste...*

Virginie appuie

Adopté à l'unanimité

Benoit propose de limiter le tour de parole à 2 minutes

Appuyé par Émilie

Adopté à la majorité

Émile suggère la question préalable

Émilie appuie

La proposition est battue

Rushdia propose l'amendement : *Que l'AECSSPD soit consciente des impacts du véganisme, notamment des choix faits pour remplacer les produits animaux.*

Adopté à majorité

Rushdia propose l'amendement : *Que l'AECSSPD s'engage à faire des choix éthiques et éduque ses membres sur les impacts écologiques et humains du véganisme occidental.*

Mariama propose de remplacer «véganisme occidental» par «véganisme»

Émilie appuie

Adopté à la majorité

Que l'AECSSPD s'engage à faire des choix éthiques et éduque ses membres sur les impacts écologiques et humains du véganisme.

Benoit demande la question préalable sur l'amendement

L'amendement est battu à majorité

La proposition amendée est acceptée à majorité

3.2 Pause commune

Mélianne propose la revendication 3.2

Appuyée par Simon

Adoptée à l'unanimité

3.3 Offre de cours raisonnable et diversifiée

Nour propose la revendication 3.3

Appuyée par Oscar

Adoptée à l'unanimité

3.4 Les COP et les professeur.e.s enseignant.e.s

Mélianne propose la revendication 3.4

Appuyée par Mariama

Nour propose un amendement : «à titre de membre votant; tout en assurant la parité entre personnes étudiantes et personnes enseignantes»

Adoptée à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

3.5 Réformes fusariennes et hausse des cotisations des SVE

Nour propose la revendication

Appuyé par Antoine

Adoptée à l'unanimité

3.6 Manifestation 21 mars

Émilie propose la revendication

Appuyé par Mélianne

Adoptée à l'unanimité

3.7 Sécurité de nos membres dans les activités de l'AECSSPD

Mélianne propose la revendication

Appuyé par Nour

Adoptée à l'unanimité

3.8 Nouvelle prison de personnes migrantes à Laval

Émile propose la revendication

Appuyée par Émilie

Adoptée à l'unanimité

3.9 Définition de travail de l'antisémitisme

Nour propose la revendication

Appuyée par Simon

Adoptée à l'unanimité

4.0 Varia

Informations variées

5.0 Fermeture

Mélianne propose la fermeture

Appuyé par Émilie

La fermeture est adoptée à l'unanimité

Cahier de Propositions

Proposition 3.1 : Antispécisme

Considérant que l'exploitation animale cause des dommages et des violences injustes et inutiles aux animaux humains et non humains, ainsi qu'à l'environnement;

Considérant que l'AECSSPD dispose de positions de solidarité avec des mouvements de lutte contre les autres formes d'oppression; *tout en respectant ses mandats anticolonialiste, antiraciste, anticapitaliste...*

Que l'AECSSPD se adopte une position antispéciste, c'est-à-dire qu'elle s'oppose à toute forme d'exploitation des animaux;

Que l'AECSSPD adopte une politique interne de véganisme, c'est-à-dire qu'elle cherche à s'assurer que soit offert un menu végane dans les activités qu'elle organise et les événements auxquels elle prend part.

Que l'AECSSPD soit consciente des impacts du véganisme, notamment des choix faits pour remplacer les produits animaux.

Proposition 3.2 : Pause commune au niveau facultaire

Considérant que toutes les unités de programme de la faculté de science politique et de droit ne disposent pas d'une plage horaire de pause commune;

Considérant qu'il serait plus simple, plus pratique et plus démocratique de faire les AG de l'AFESPED si toutes les unités de programmes disposaient d'une plage horaire de pause;

Considérant qu'une plage horaire de pause commune permettrait à un plus grand nombre de personnes de participer aux assemblées générales de l'AFESPED, et ce, en évitant les exclusions de facto ou les désagréments causés par les levées;

Considérant que le conseil académique facultaire (CAF) se tient les mercredis et que cela entravent la capacité de participation de certaines personnes étudiantes à cette instance et complique la procédure de désignations des personnes étudiantes y siégeant;

Que l'AECSSPD se positionne officiellement pour que toutes les unités de programmes de l'AFESPED la faculté aient une même plage horaire commune de pause;

Que l'AECSSPD se positionne officiellement pour que cette plage horaire commune de pause soit le mercredi après-midi;

Que l'AECSSPD mandate ses représentant.e.s au sein du COP afin de mettre à l'ordre du jour cette proposition, et de la défendre;

Que l'AECSSPD encourage toutes les autres associations modulaires de la faculté de science politique et de droit à adopter un mandat semblable.

Proposition 3.3: Offre de cours raisonnable et diversifiée

Considérant l'obligation de l'UQAM de fournir les conditions nécessaires pour que toutes les personnes étudiantes puissent compléter leur scolarité avec succès et dans les délais prévus ;

Considérant que l'offre de cours est plus qu'insuffisante, que les séminaires sont surchargés et que cela nuit à la qualité de l'enseignement ;

Considérant que plusieurs personnes étudiantes sont mises dans des situations où elles doivent prolonger leur période de scolarité parce qu'incapables de la finir dans les délais en raison de l'indisponibilité de cours ;

Considérant que les personnes provenant de l'international, déjà précaires, sont d'autant plus précarisées par le manque d'offre de cours ;

Considérant que l'offre de cours actuelle ne couvre pas tous les champs de recherche pourtant supposés être compris dans les différents programmes ;

Considérant l'importance, mise de l'avant notamment par l'UQAM et les organismes subventionnaires, de l'interdisciplinarité au sein des programmes ;

Considérant que ce n'est pas à la population étudiante à subir les contrecoûts des difficultés budgétaires de l'UQAM ;

Que L'AECSSPD dénonce le manque d'offre de cours et de ses effets néfastes sur la formation des personnes étudiantes et sur leur qualité de vie ;

Que L'AECSSPD exige que l'offre de cours soit raisonnable et diversifiée, notamment en s'assurant que les cours ne soient pas surchargés, que toutes les personnes étudiantes puissent compléter leur scolarité dans les temps, que tous les champs de recherche annoncés soient couverts par l'offre de cours et que les cours interdisciplinaires ne soient pas écartés des programmes.

Proposition 3.4 : Les COP et les Professeur.e.s enseignant.e.s

Considérant que pas plus tard qu'à l'hiver 2015 dernier, les professeur.e.s enseignant.e.s possédaient un droit de vote sur le COP de maîtrise en science politique et que ces dernier.e.s ont depuis, non seulement perdu ce droit de vote mais également le droit d'y siéger à titre d'observateurs et observatrices, et ce, sans en avoir été avertie au préalable;

Considérant que le COP n'a pris aucune résolution à l'effet d'exclure les professeur.e.s enseignant.e.s de cette instance et que cela semble relever d'une décision unilatérale de la direction du département;

Considérant que la rhétorique utilisée par le département pour justifier cette exclusion se base sur le fait que les professeur.e.s enseignant.e.s ne peuvent plus enseigner aux cycles supérieures de science politique, et que leur participation ne serait dès lors plus pertinente dans la prise de décision de cette instance, ledit département dévalorise leur contribution au sein de notre université;

Considérant que l'UQAM se veut être une institution promouvant et appliquant des principes démocratiques au sein de ses instances, et plus généralement dans son fonctionnement ;

Considérant que les professeur.e.s enseignant.e.s ont une expertise à la fois de recherche et d'enseignement, découlant sur une plus-value certaine de leur participation à tout type d'instance;

Que l'AECSSPD mandate ses membres siégeant sur les COP de mettre un point à l'ordre du jour pour traiter de cette problématique et de défendre le droit des professeur.e.s enseignant.e.s à siéger sur cette instance à titre de membre votant; **tout en assurant la parité entre personnes étudiantes et personnes enseignantes**

Que l'AECSSPD dénonce le fait que les coupures budgétaires aient entraîné une perte de l'offre de cours au détriment des professeur.e.s enseignant.e.s, des étudiant.e.s et plus généralement de l'interdisciplinarité – les cours interdisciplinaires ayant sauté en premier lieu –;

Proposition 3.5 : Position contre les réformes au sein de l'UQAM et contre les hausses de cotisation aux SVE

Considérant la logique d'accumulation et de course à la productivité néolibérale ambiante dans nos sociétés ;

Considérant que cette logique exerce des pressions d'autant plus fortes dans les institutions universitaires pour qu'elles embrassent une logique productiviste aveugle, qui s'inscrit en opposition avec leurs missions d'éducation, de recherche et de diffusion des savoirs ;

Considérant le ton alarmiste lors de la dernière allocution publique de la rectrice sur la situation financière de l'UQAM, le recrutement, la nécessité de réformer nos modes de « gouvernance », le nécessaire allègement de nos procédures institutionnelles de décision ainsi que ladite « crise » uqamienne ;

Considérant les nombreuses attaques à l'encontre, depuis les deux dernières années, de nos institutions démocratiques, paritaires et représentatives, notamment par la création de tables de concertation sur lesquelles ont siégé des personnes non désignées par leurs unités d'appartenance, donc non tenues par un devoir de reddition de compte ;

Considérant les trop nombreuses rencontres informelles durant la même période qui, d'une part, contournent les instances décisionnelles et, d'autre part, manquent de la transparence qu'exige la reddition de compte, notamment par l'absence de procès-verbaux permettant le suivi des dossiers ;

Considérant que l'urgence ne peut et ne doit en aucun cas être un cadre décisionnel ni le moteur des réformes ;

Considérant les multiples attaques à l'encontre de la démocratie étudiante, au sein de notre institution comme en dehors ;

Considérant les multiples mesures pour reporter de façon détournée la charge financière sur les portefeuilles étudiants et qui constituent des augmentations masquées des frais de scolarité ;

Considérant que les pressions faites en faveur de l'augmentation des cotisations étudiantes aux SVE sont conditionnelles au maintien du panier de service ;

Considérant l'inaccessibilité des états financiers détaillés des SVE pour les cinq dernières années malgré les demandes répétées ;

Considérant que les cadres de l'UQAM (incluant les cadres du SVE) se sont accordé-e-s une augmentation de salaire de 1,3 % et qu'il est alors inconséquent de prétexter un manque budgétaire;

Que AECSSPD dénonce les attaques néolibérales systémiques contre l'éducation, la recherche et la pensée critique ;

Que AECSSPD dénonce le ton alarmiste de l'administration qui normalise des volontés de réformes antidémocratiques ;

Que AECSSPD dénonce la délégitimation par l'administration des principes démocratiques, de reddition de compte et de transparence de l'UQAM, qui marquent son identité sous couvert de soi-disant nécessités de changements ;

Que AECSSPD rappelle que les modalités de fonctionnement, tout comme les structures institutionnelles de l'UQAM, ont été, depuis sa fondation il y a 50 ans, mises en place et pensées afin d'assurer à notre communauté et à notre institution un fonctionnement démocratique, représentatif, inclusif et transparent ;

Que AECSSPD dénonce une énième précarisation de la population étudiante et se refuse à la surfacturation cachée des frais étudiants ;

Que l'acceptation de la hausse des cotisations soit conditionnelle au fait

1. Que les SVE s'engagent à couper au moins un poste de cadre, minimalement celui de direction adjointe;
2. Que X reconnaisse qu'elle ne peut se positionner sur la hausse des cotisations aux SVE sans avoir les informations complètes et que toute décision sur cette hausse est conditionnelle à l'accès aux états financiers détaillés des années précédentes ;
3. Que le SVE se dote, comme par le passé, d'un budget propre et qu'il ne soit plus inclus au budget large de l'UQAM, de façon à ce qu'il puisse y avoir un suivi des dépenses et revenus, le tout dans un but d'une plus grande transparence face à la façon dont sont dépensées les cotisations de nos membres;
4. Que le budget des SVE soit entériné par l'instance du CVE;
5. Que les SVE soient financièrement redevables envers le CVE;

Proposition 3.6 : Grande manifestation étudiante la discrimination raciale et les politiques xénophobes et anti-immigration

Considérant que le 21 mars est la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale;

Considérant les positions de l'AECSSPD contre les politiques xénophobes et anti-migratoires, plus particulièrement celles mises de l'avant par le gouvernement de la CAQ;

Considérant le mandat allant en ce sens adopté lors d'une Assemblée publique qui s'est tenue le 18 janvier et l'importance de garder active la mobilisation contre ces politiques et réformes.

Que l'AECSSPD participe à l'organisation d'une grande manifestation étudiante contre les politiques xénophobes et anti-migratoires de la CAQ le samedi 21 mars, et qu'elle contacte les autres associations et groupes pour les inviter à participer;

Que l'AECSSPD fasse la promotion de ladite manifestation auprès de ses membres.

Proposition 3.7 : Sécurité des participant.e.s aux activités de l'AECSSPD

Considérant la présence de plusieurs groupuscules identitaires lors des événements visant à contester les mesures anti-migratoires ;

Considérant l'agressivité des membres de ces groupuscules ;

Considérant l'exacerbation de l'insécurité des personnes déjà marginalisées par la présence de ces groupuscules ;

Que l'AECSSPD prenne les mesures nécessaires pour accompagner les personnes qui pourraient faire l'objet de violence de la part de ces groupuscules ;

Que l'AECSSPD dénonce la montée en puissance de ces groupuscules, ainsi que toutes leurs tentatives de noyautage et d'intimidation.

Que lors d'organisation d'événements ou d'activités en lien avec ces enjeux, l'AECSSPD s'assure qu'il y ait des personnes présentes pouvant assurer la sécurité des participant.e.s.

Proposition 3.8 : Position contre la construction d'une nouvelle prison pour migrant.e.s à Laval

Considérant les expériences vécues violentes dans les centres de détentions ou les prisons pour personnes migrantes;

Considérant que cette prison est une façade à un système violent d'emprisonnement et de déportation, qui maintient des gens enfermés dans des cages et en déchirant des familles et des communautés;

Considérant que les frontières forment un aspect essentiel de la suprématie blanche au Canada autant que globalement;

Considérant que les frontières canadiennes et les prisons sont nécessaires pour maintenir l'état colonial;

Considérant que les vagues de migration présentes et à venir représentent les résultats des déplacements créés par l'impérialisme, le néocolonialisme, et le capitalisme mondial, auxquels le Canada participe activement;

Considérant que le Canada et le Québec vivent une croissance dangereuse de l'extrême droite, que les gouvernements provinciaux et fédéraux veulent augmenter le nombre global de déportations, et que la CAQ a été récemment élu avec une plateforme xénophobe;

Considérant que les prisons sont des institutions de contrôle et de répression qui soutiennent les systèmes oppressifs décrit ci-haut et que ceux et celles qui y sont enfermés subissent des séparations importantes de leur familles et communautés, un manque d'accès aux services de santé, et même souvent la mort,

Considérant que, dans ce contexte, le gouvernement Canadien a récemment commencé la construction d'une nouvelle prison pour migrant·e·s à Laval, et que les architectes principaux du projet sont basés à Montréal,

Considérant notre besoin, en tant que communautés, de résister à la création de nouvelles prisons, de continuer à nous battre pour la dignité et la libération des personnes incarcérées, ainsi que de supporter et célébrer leurs efforts de résistance,

Que l'AECSSPD se positionne contre la construction de la nouvelle prison ainsi que les centres de détention de migrant·e·s et les prisons en général et soutienne matériellement la lutte contre la nouvelle prison;

Que l'AECSSPD s'oppose aux prisons et aux centres de détentions pour personnes migrantes;

Que l'AECSSPD informe davantage la population de la réalité de ces centres de détention et des prisons pour personnes migrantes en diffusant massivement le site de [stopponslaprison.info](https://www.stopponslaprison.info) et <https://www.solidarityacrossborders.org/en/>;

Que l'AECSSPD s'engage à soutenir activement, et de manière récurrente, la manifestation de bruit du nouvel an;

Proposition 3.9 : Position contre la définition de travail de l'antisémitisme par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA)

Considérant que le gouvernement israélien et divers groupes de pression sont engagés dans une vaste initiative internationale visant à faire de l'activisme critique d'Israël et des efforts de solidarité entre Israël et la Palestine une forme de « nouvel antisémitisme », en faisant adopter la définition de l'IHRA

par les gouvernements et administrations publiques à tous les niveaux de gouvernance, ainsi que par les établissements et institutions comme les universités et les services de police;

Considérant que cette nouvelle définition confond antisionisme et antisémitisme, qui, si elle est adoptée, pose une menace réelle à la liberté de penser et d'enseigner, à la liberté d'expression et au droit de manifester;

Considérant que l'antisémitisme est un réel problème qui doit être combattu sous toutes ses formes, et ce serait, selon l'organisation Voix juives indépendantes, une entrave dans la lutte contre l'antisémitisme que de qualifier d'antisémites les efforts menés pour contrer l'oppression des Palestinien·ne·s par l'État d'Israël.

Que l'AECSSPD s'oppose à ce que les universités et autres organismes publics du Canada adoptent la définition de travail de l'antisémitisme formulée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA);

Que l'AECSSPD invite ses membres à signer la lettre ouverte des universitaires canadiens contre cette définition;

Que l'AECSSPD invite ses membres à signer la pétition de Voix Juives indépendantes Canada.